

opération; mais il est certain que celle-ci aura pour effet de diminuer considérablement la dépense et qu'on pourra se dispenser de services d'un certain nombre d'employés. Je ne sais pas combien seront atteints, mais je suis convaincu que la reprise des affaires sur laquelle nous comptons dans un avenir prochain obligera les compagnies, même sous le régime de la coopération, de reprendre au lieu de renvoyer des employés. Je suis certain qu'avec la reprise relativement normale des affaires, et par là je n'entends pas l'activité maximum de 1928, les compagnies même, sous le régime de la coopération, reprendront des milliers d'employés.

Je ne puis dire à mon honorable ami combien d'hommes seront probablement congédiés; je crois que personne ne pourrait le dire en ce moment. Je ne pense pas que même M. Beatty ou M. Hungerford pourraient le dire. Il faut d'abord que les deux réseaux approuvent toute mesure de coopération proposée, avant qu'on lui donne suite et que l'on sache par conséquent au juste ce qui en résultera pour le personnel.

M. HEAPS: La réponse du ministre, faite de "si" et de "mais", est loin d'être satisfaisante. Elle ressemble à celles qu'on nous sert depuis deux ou trois ans, sans beaucoup de résultats. C'est une piètre consolation que de dire à ceux-là qui sont sur le point d'être congédiés d'avoir confiance dans le retour prochain de la prospérité, et aux autres que si les affaires reprennent un peu ils conserveront leur emploi. Nous savons que le président du Pacifique-Canadien a dit récemment à Winnipeg qu'avec la réunion des chemins de fer on pourrait se dispenser de 70 à 75 p. 100 du personnel. La fusion complète aurait donc pour effet le renvoi d'environ quarante mille employés. Pourquoi ne peut-on savoir, proportionnellement, le nombre de ceux à qui la coopération fera perdre leur emploi,—bien que, je dois le dire, je ne saisisse pas la différence entre coopération et fusion. Autant que je puis juger, coopération et fusion c'est tout un dans le service Montréal-Chicago mentionné par le ministre; les employés atteints se soucient peu du nom que vous donnez à la chose. Ils savent seulement que la collaboration des deux chemins de fer entraîne leur renvoi.

C'est là le défaut de cette manière de procéder pour ce bill. Je prétends que, si nous avions renvoyé le projet au comité des chemins de fer ou à un comité spécial, nous aurions pu entendre les experts des deux réseaux et savoir combien d'argent l'on sauvera, et combien d'hommes à peu près seront congédiés. A la première question qu'on lui a posée cet après-midi le ministre a répondu qu'il n'avait pas de renseignements à fournir. Si le minis-

[L'hon. M. Manion.]

tre des Chemins de fer n'est pas en état d'éclairer le comité sur le point capital du bill, levons la séance du comité et attendons pour reprendre l'examen du bill qu'il se soit renseigné.

L'hon. M. MANION: Personne au monde ne saurait le dire; c'est exiger l'impossible.

M. HEAPS: Ce n'est pas impossible. Si M. Beatty a pu dire au Board of Trade de Winnipeg que la réunion des réseaux permettrait le renvoi de quarante à quarante-cinq mille hommes, j'imagine qu'il peut prévoir aussi bien la conséquence de la coopération.

L'hon. M. MANION: J'ai lu le discours de M. Beatty et je ne me souviens pas qu'il ait fait une pareille affirmation.

M. HEAPS: J'ai cité ses propres paroles lors de la discussion sur la deuxième lecture. M. Beatty a dit que les deux réseaux pourraient se dispenser de 70 à 75 p. 100 du personnel actuel. La conclusion s'impose: cela veut dire que des employés actuels des deux réseaux ferrés, au nombre d'environ 170,000, on devrait en renvoyer 40,000.

L'hon. M. MANION: A titre de renseignement, mon honorable ami voudrait-il avoir la bonté de me citer les paroles exactes, s'il peut les trouver dans le moment?

M. HEAPS: Je vais tâcher de faire tenir au ministre des Chemins de fer les propres paroles de M. Beatty, cet après-midi ou ce soir. Presque tous les membres de la Chambre ont lu, je pense, le compte rendu de son discours dont j'ai extrait le passage que j'ai cité. Je crois qu'il a été prononcé au commencement du mois de février dernier. Si M. Beatty pouvait indiquer le nombre des employés dont on pouvait se dispenser en ayant recours à la fusion des deux compagnies, on devrait pouvoir également calculer le nombre de ceux dont on pourrait se passer sous un régime de coopération. M. Beatty a aussi affirmé que la réunion des deux services donnerait lieu à une économie de quelque 75 millions de dollars par année. Il peut fournir ce renseignements aux habitants du Canada...

L'hon. M. MANION: Sous le régime de la fusion.

M. HEAPS: Mais si nous nous plaçons au point de vue de la coopération quelle différence y a-t-il?

L'hon. M. MANION: Une différence importante.

M. HEAPS: Je sais bien que ce n'est pas la même chose, et c'est pour cela que nous voulons connaître les chiffres. Nous avons certainement le droit de les obtenir. On vient de